

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 17/12/2018

ID : 056-215601477-20181210-2018D100-DE



PEDT

Projet Educatif de Territoire avec Plan Mercredi 2018-2021

Commune de NIVILLAC

SOMMAIRE

Page 2	Préambule
Page 3	Objectifs éducatifs de la commune de NIVILLAC Périmètre global et public du PEDT
Page 4	Partenaires du projet Structure de pilotage Eléments prévus dans les bilans/évaluation du projet
Page 5	Organisation des structures existantes
Page 7	Organisation de la semaine scolaire rentrée 2018
Page 11	Objectifs des temps périscolaires
Page 12	Modalités d'inscriptions et tarifs Les ressources
Page 13	Articulation du PEDT avec les dispositifs existants Durée du PEDT
Page 14	Emargements

Date de présentation du PEDT : 23 novembre 2018 avec prise d'effet du 1^{er} septembre 2019

Collectivité territoriale : COMMUNE DE NIVILLAC
Adresse : Mairie - 3 rue Joseph DANO – 56130 NIVILLAC

Nom des correspondants :

Mme Jocelyne PHILIPPE
Fonction : Adjointe aux affaires scolaires
Mme Nathalie GRUEL
Fonction : Déléguée Enfance/Jeunesse
Adresse : Mairie, 3 rue Joseph DANO- 56130 NIVILLAC
Téléphone : 02.99.90.62.75/ email : mairie@nivillac.fr

Coordination du projet :

Mme Sophie A VIGNON
Fonction : Responsable du service Enfance/Jeunesse
Adresse : Service Enfance/Jeunesse - 1 Rue des ajoncs - 56130 NIVILLAC
Téléphone : 02.99.90.82.12/ email : enfancejeunesse@nivillac.fr

1. PREAMBULE

Au regard du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations sur l'organisation du temps scolaire, suite à la proposition conjointe de la commune et du Conseil d'Ecole du 2 février 2018 des écoles publiques maternelle et élémentaire « Les Petits Murins », le Conseil Municipal, en date du 12 mars 2018, s'est positionné sur :

- Le retour de la semaine d'école à 4 jours (au lieu de 4,5 jours), avec les horaires suivants :
 - o 8h50/12h – 13h30/16h20 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- L'arrêt de l'heure de Temps Activités Périscolaires (TAP)
- Le renouvellement du Projet EDucatif de Territoire (PEDT).

A noter que sur la commune de NIVILLAC, les 2 écoles privées ne sont jamais entrées dans la réforme et ont toujours fonctionné sur 4 jours. De ce fait, par décision du Conseil Municipal, l'Accueil de Loisirs du mercredi a toujours fonctionné à la journée.

Afin de continuer à proposer un parcours éducatif cohérent, de créer du lien entre tous les acteurs des enfants sur le temps scolaire et hors temps scolaire, la commune a décidé de proposer un PEDT nouvelle génération en y incluant « le Plan Mercredi ».

2. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA COMMUNE DE NIVILLAC

Ce PEDT s'appuie sur les objectifs éducatifs de la commune qui sont :

- Améliorer le cadre de vie périscolaire et extrascolaire des enfants,
- Proposer des réponses liées aux besoins et difficultés des familles par la mise en place de structures d'accueil,
- Donner à tous les ouvertures sportives, culturelles et éducatives les plus larges possibles,
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la vie en collectivité (apprentissage de la citoyenneté)

3. PERIMETRE GLOBAL ET PUBLIC DU PEDT

La commune de NIVILLAC compte 4831 habitants au 1^{er} janvier 2018 (population DGF/ population municipale : 4490 habitants).

Le nombre d'enfants potentiellement concernés (chiffres année octobre 2018) est de :

- 553 élèves en écoles primaires
 - o 220 en écoles maternelles
 - o 333 en écoles élémentaires
- 550 collégiens.

Etablissements publics :

- Ecole maternelle publique « Les Petits Murins », 6 rue des écoles- 56130 NIVILLAC : 80 élèves
- Ecole élémentaire publique « Les Petits Murins », 6 rue des écoles- 56130 NIVILLAC : 129 élèves dont 10 élèves en classe ULIS (Unité pour L'Inclusion Scolaire).

Etablissements privés :

- Ecole Saint-Louis- 2 Lourmois- 56130 NIVILLAC :
 - o 109 maternels
 - o 165 élémentaires
- Ecole Saint-Thérèse - Saint Cry- 56130 NIVILLAC :
 - o 31 maternels
 - o 39 élémentaires
- Collège Saint-Joseph - Boulevard de Bretagne- 56130 NIVILLAC :
 - o 550 élèves.

A noter que la Commune limitrophe de LA ROCHE-BERNARD, 666 habitants (au 1^{er} janvier 2018), n'a pas de service Enfance/Jeunesse mais dispose, sur son territoire, d'une école primaire privée, l'école Saint-Michel, qui compte 121 élèves dont certains enfants fréquentent régulièrement les structures du service Enfance/Jeunesse de la Commune de NIVILLAC.

De plus, par convention, la Commune de NIVILLAC accueille aussi au sein des ~~vacances~~ vacances et mercredis des enfants des communes de FEREL et d'HERBIGNAC.

4. LES PARTENAIRES DU PROJET

- Institutionnels : Commune, CAF, Education Nationale, DDCS
- Associatifs : envoi d'un courrier pour inviter les associations de la Commune à participer aux Comité de Pilot PEDT
- Autres associations extérieures à la commune pouvant participer à la mise en œuvre de projets
- Les directeurs des différentes écoles
- Les représentants des parents d'élèves
- L'équipe d'animation du service Enfance/Jeunesse
- Les élus de la Commune
- Les services municipaux pouvant participer à l'élaboration d'un projet : services Culture et médiathèque, police municipale, espaces verts.

5. STRUCTURE DE PILOTAGE

Mise en place d'un Comité de Pilotage :

- *Représentants élus :*
 - * Le Maire, M. Alain GUIHARD
 - * L'adjointe aux affaires scolaires, Mme Jocelyne PHILIPPE
 - * La déléguée à l'Enfance/Jeunesse, Mme Nathalie GRUEL
 - * L'adjoint Sport-Loisirs-Vie associative, M. Gérard DAVID
- *Elus à la Commission Affaires Scolaires et Enfance/Jeunesse (CEJAS)*
- *Les directeurs d'écoles*
- *Les représentants des parents d'élèves des différentes écoles*
- *Les techniciens :*
 - * Mme Myriam BOUCHIKHI, Directrice Générale des Services
 - * Mme Sophie AVIGNON, responsable service Enfance/Jeunesse
 - * Mme Maïc DANIGO, adjointe du service Enfance/Jeunesse
- *1 représentant par association.*

6. ELEMENTS PREVUS DANS LES BILANS/EVALUATION DU PROJET

- **Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants...) :** bilans quantitatifs réalisés par la responsable du service Enfance/Jeunesse ou son adjointe

- **Indicateurs qualitatifs**

- Des bilans à chaque fin de période avec les enfants, retransmis en réunion d'équipe puis en Comité de Pilotage
- Par les parents : une enquête de satisfaction peut être transmise en fin d'année scolaire
- Des réunions bilans pour les équipes encadrantes entre chaque période.

Lors des bilans, il convient d'évaluer :

- l'investissement des enfants, l'implication dans les activités
- l'égal accès au service
- la pertinence des activités proposées
- le développement personnel de l'enfant, la création de liens entre les différents temps de vie de l'enfant

Enfin, un compte rendu des bilans est présenté au Comité de pilotage.

7. ORGANISATION ET STRUCTURES EXISTANTES

→ Petite enfance : Le multi accueil de Nivillac « Les P'tits Mousses »

Le SIVU de la Roche Bernard, regroupant sept communes (CAMOEL, FEREL, LA ROCHE-BERNARD, MARZAN, NIVILLAC, PENESTIN, SAINT-DOLAY), assure la gestion de structures petite enfance du secteur.

Il propose :

- Une formule souple d'accueil en collectivité pour les enfants de 2mois et demi à 4 ans (18 enfants à FEREL et 22 enfants à NIVILLAC)
- Un accueil régulier ou occasionnel : ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- Structure agréée par la PMI et soutenue financièrement par la CAF (Prestation de service Unique (PSU))
- Équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de la petite enfance : éducatrices de jeunes enfants, infirmière, auxiliaires de puériculture, animatrices titulaires du CAP Petite enfance,
- Jeux libres et activités d'éveil adaptés aux besoins et demandes des enfants, dans un espace de jeux spacieux et fonctionnel.

→ L'Accueil de Loisirs extrascolaire 3/17 ans

Il est ouvert toutes les vacances scolaires sauf 1 semaine sur les vacances de Noël. Il était aussi ouvert les mercredis à la journée jusqu'à fin juin 2018.

Il accueille les enfants de 3 à 17 ans répartis sur plusieurs tranches d'âge (3/6 ans, 6/9 ans et plus de 10 ans).

Les capacités d'accueil sont différentes selon la période de vacances concernées et les besoins des familles. Il peut accueillir jusqu'à 80 enfants sur le mois de juillet pour l'année 2018/2019.

- **Taux d'encadrement réglementaire :**

- * 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans
- * 1 adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans

- **Il fonctionne :**

- * A la journée avec ou sans repas pour les 3/6 ans et 6/9 ans
- * A la journée ou demi-journée avec ou sans repas pour les 10/13 ans et 14/17 ans

- **Horaires :**

*7h30-8h	Pré accueil
*8h-10h	Accueil échelonné
*10h-12h	Temps activités
*12h-13h30	Repas
*13h30-15h	Temps calme pour les moins de 6 ans
*13h30-14h	Temps calme puis libre pour les plus de 6 ans
*13h30-16h	Sieste avec réveil échelonné pour les moins de 6 ans
*14h-16h30	Temps activités pour les plus de 6 ans
*15h-16h30	Temps activités 3/6 ans
*16h30	Goûter
*17h-18h	Départ échelonné
*18h-18h30	Post accueil

- **Tarifs :** votés une fois par an en Conseil Municipal et fixés au Quotient Familial (QF).

→ **L'école de musique municipale : le CAEM (Carrefour d'animation et d'Expression Musicales)**

Le CAEM propose une offre variée en terme d'enseignement musical et artistique. C'est un lieu qui favorise les rencontres autour de l'expression musicale et artistique et un centre de production des musiciens.

Le CAEM favorise un accès à la musique en complément des interventions en milieu scolaire permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un enseignement de qualité.

→ **La Médiathèque**

Il est possible de travailler en étroite collaboration avec les agents de la médiathèque sur le thème de la lecture, de l'écriture et du multimédia.

→ **Le centre culturel « Le Forum »**

Un premier projet a été monté entre ces 2 structures et l'Accueil de Loisirs des mercredis en septembre 2018 autour de la découverte du Burkina Faso. L'association SITALA de THEIX en résidence au centre culturel est intervenue au sein de l'Accueil de loisirs des mercredis afin de :

- Faire découvrir la culture Burkinabé
- Proposer des ateliers danses et percussions.

Afin de finaliser le projet, il a été proposé aux enfants de voir à la salle de spectacles le concert de SITALA KOUNOU.

8. ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE RENTREE 2018

→ Ecoles publiques maternelle et élémentaire « Les Petits Murins »

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 8h50	Accueil de Loisirs périscolaire maternels et élémentaires déclaré DDCS			
8h50 12h00	TEMPS SCOLAIRE ouverture des portes 8h40			
12h00 13h30	Restauration scolaire			
13h30 16h20	TEMPS SCOLAIRE ouverture des portes 13h20			
16h20 18h45	Accueil de Loisirs périscolaire maternels et élémentaires déclaré DDCS			

 Temps sous la responsabilité de l'Education Nationale

  Temps sous la responsabilité de la Commune

Capacité d'accueil matin et soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) déclarée DDCS
 218/2019 :

- Moins de 6 ans : 42 enfants
- 6/13 ans : 54 enfants

Taux d'encadrement réglementaire pour une ouverture de moins de 5h consécutives
 avec un PEDT :

- 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Les espaces de vie de l'Accueil Périscolaire « Les Petits Murs ».

Les espaces de vie se situent au sein de l'école ce qui facilite les transitions. Afin d'apporter un plus grand confort aux enfants et d'assurer une meilleure sécurité, l'Accueil Périscolaire est divisé en deux parties sur le temps du soir : une partie pour les élèves de l'école maternelle, qui se trouve au sein même des locaux de la maternelle et une autre partie pour les élèves élémentaires, laquelle se situe dans le restaurant scolaire.

***Espace maternel :**

Les enfants disposent d'une pièce aménagée en différents petits coins : cuisine, lecture-repos, jeux de constructions et d'imagination, espace dessin. La bibliothèque de la maternelle est disponible, ce qui permet de séparer les enfants afin que le temps périscolaire soit plus calme.

L'accès à la cour de l'école maternelle est également possible.

***Espace élémentaire :**

Le restaurant scolaire est aussi aménagé en plusieurs espaces : lecture et repos, dessin, jeux de sociétés, constructions.

Les enfants qui le désirent ont la possibilité d'utiliser, accompagnés d'un animateur, la cour de l'école élémentaire ainsi que l'atelier où les enfants peuvent jouer avec les jeux et jouets de l'espace ludique.

La bibliothèque des élémentaires est également disponible pour les enfants du CE1 au CM2 qui le souhaitent, pour une étude surveillée de 16h30 à 17h. L'étude est encadrée par une animatrice.

A partir de 17h45, tous les enfants sont réunis côté élémentaire.

*** L'Accueil Périscolaire du matin :**

Le matin, les enfants sont accueillis dans l'APS élémentaire (restaurant scolaire) et arrivent de manière échelonnée. L'APS se déroule dans un environnement calme afin de leur permettre de se réveiller tranquillement pour ceux qui arrivent tôt. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, lire, écouter une histoire, dessiner, jouer ou se reposer. L'atelier et la bibliothèque sont également accessibles aux enfants.

→ Ecole primaire privée Saint Louis

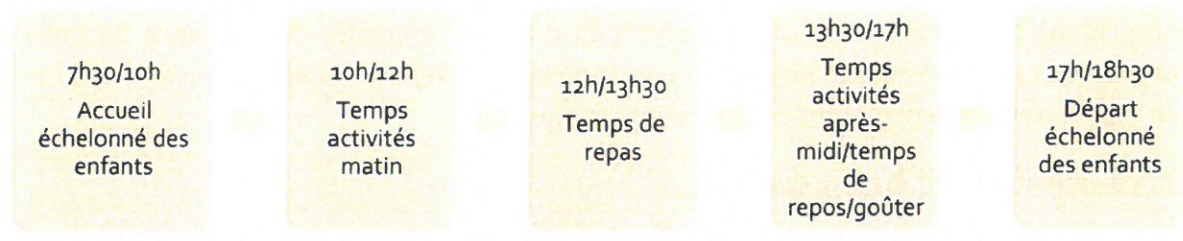
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 8h30	Garderie gérée par l'école			
8h45 12h00	TEMPS SCOLAIRE			
12h00 13h20	Restauration scolaire			
13h20 16h20	TEMPS SCOLAIRE			
16h20 19h00	Garderie gérée par l'école			

■ Temps sous la responsabilité de la commune

→ Ecole primaire privée Sainte Thérèse

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h00 8h20	Garderie gérée par l'école			
8h30 12h00	TEMPS SCOLAIRE			
12h00 13h00	Restauration scolaire gérée par l'école			
13h15 16h00	TEMPS SCOLAIRE			
16h00 18h15	Garderie gérée par l'école			

→ L'Accueil de Loisirs périscolaire des mercredis depuis l'entrée 2019



Capacité d'accueil mercredis déclarée DDCS 2018/2019 :

- Moins de 6 ans : 40 enfants
- 6/13 ans : 24 enfants

Taux d'encadrement réglementaire pour une ouverture de plus de 5h consécutives avec un PEDT :

- 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Les espaces de vie de l'Accueil de Loisirs Périscolaire des mercredis :

Les enfants évoluent dans les locaux du service Enfance/Jeunesse situé 1 rue des Ajoncs.

- Un espace 3/6 ans

- * une grande salle d'activité aménagée en plusieurs « petits coins »
- * une salle de motricité utilisée aussi comme salle d'activité et de repos
- * une salle de sieste
- * des sanitaires adultes
- * un bureau
- * une salle pour l'équipe pédagogique et cuisine
- * un local de rangement intérieur et un local extérieur
- * une cour extérieure avec sanitaires.

- Un espace 6/9 ans

- * une grande salle d'activité divisible en 2 parties
- * une petite salle d'activité à l'étage
- * des sanitaires
- * une salle pour l'équipe pédagogique et cuisine
- * un local de rangement intérieur
- * une cour extérieure avec sanitaires
- * un garage.

De 7h30 à 8h et de 18h à 18h30, tous les enfants sont réunis dans l'espace des moins de 6 ans.

9. OBJECTIFS SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des temps libres de l'enfant est tout autant porteur d'enjeux éducatifs : **les Accueils de Loisirs Péricolaires permettent de créer du lien entre tous les différents temps de vie de l'enfant et une meilleure cohérence entre ces différents temps.**

L'offre éducative doit être de qualité et :

- ***Etre en adéquation avec les projets d'école***
 - Projets solidaires, écoles ouvertes sur le monde
 - Projets sportifs
 - Ecoles responsables
 - Prévention de l'environnement, écoles responsables
 - Projets culturels et artistiques
 - Education alimentaire
- ***Etre des lieux d'intégration, de développement des valeurs du « vivre ensemble » et accessible à tous***
 - Tarification au quotient familial
 - Inclusion des enfants porteurs de handicap(s)
 - Inclusion des enfants ayant des besoins particuliers
 - Projets intergénérationnels avec la Résidence autonomie et Centre Hospitalier Basse-Vilaine situés sur la Commune
- ***Etre des lieux favorisant le développement personnel des enfants***
 - Aménagement des espaces selon l'âge des enfants
 - Liberté de choix et d'expression
 - Découverte de leur environnement proche (associations, sites remarquables, patrimoine naturel...) mais aussi des autres cultures, s'ouvrir au monde
 - Activités sportives : connaître son corps et le mettre en mouvement
 - Mettre en place des actions permettant aux parents d'être associés aux projets
- ***Etre des lieux d'éducation et de pratique de citoyenneté***
 - Activités en lien avec le service culture, espace verts, médiathèque, école de musique
 - Mise en place de « forum » de discussion par et pour les enfants
 - Activités de prévention
 - Activités permettant de développer l'esprit critique
 - Le respect : des autres, des différences, des règles de vie commune.

Les équipes préparent par cycle (entre chaque période de vacances) un projet d'animation pour les 2 tranches d'âges répondant aux objectifs du PEDT.

Le projet d'animation permet de fixer des objectifs et de donner un sens aux activités proposées.

Sur chaque temps, des activités sont proposées : les enfants ont le choix d'y participer ou pas. Cela permet d'être au plus proche des rythmes de chacun et de répondre à leurs envies, besoins.

Un bilan est fait par l'équipe et les enfants chaque fin de période.

10. MODALITES D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

Afin de garantir la qualité de l'organisation et de l'offre d'activités périscolaires ainsi que le travail autour de projets, l'inscription est obligatoire.

Les familles peuvent contacter le service Enfance/Jeunesse par téléphone ou par mail afin d'inscrire leur(s) enfant(s), modifier leur(s) dossier(s) ou pour tous autres renseignements.

Toutes les modalités de fonctionnement sont consultables sur le site de la commune www.nivillac.fr

Les tarifs des Accueils de Loisirs Périscolaires sont votés en Conseil Municipal : ils sont fixés au Quotient Familial :

- Au quart d'heure pour l'Accueil Périscolaire « Les Petits Murins » avant et après l'école
- Mercredis :
 - o A la demi-journée (matin ou après-midi)
 - o A la journée
 - o Avec ou sans repas.

11. LES RESSOURCES

→ Les moyens humains

- o Une responsable du service Enfance/Jeunesse, qui assure la coordination pédagogique, financière et administrative des structures Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ainsi que la direction de l'Accueil Périscolaire « Les Petits Murins » et extrascolaire. Elle met en œuvre les différents projets et les orientations politiques des élus
- o Une directrice Accueil de Loisirs Périscolaire mercredis et extrascolaire
- o Une directrice adjointe de l'Accueil de Loisirs Périscolaire « Les petits Murins »
- o Les animateurs et ATSEM : ils mettent en place les projets d'animation sur les temps périscolaires et extrascolaires, participent à l'élaboration des projets pédagogiques et évaluent les actions
- o Les techniciens des différents services municipaux
- o Intervenants des différentes associations.

→ Locaux, sites exploitables et matériel utilisable par les Accueils de Loisirs

- Les locaux des écoles publiques
- Les locaux du service Enfance/Jeunesse
- La salle des sports et terrains multiports
- La salle du foyer rural (attenante à l'Accueil de Loisirs) avec cuisine aménagée
- La salle du Docteur PICAUD dans le bourg.

- Le bois de la Boissière
- Le jardin de Lourmois
- Les locaux de la cantine municipale (situés dans les locaux du centre culturel « Le Forum »
- L'ancien camping municipal en herbe
- Les structures de jeux extérieurs et le skate parc
- Un minibus de 9 places

12. ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le PEDT viendra en complément du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF.
De plus, il s'inscrit dans la continuité des objectifs du CEJ.

13. DUREE DU PEDT

Le présent projet est élaboré pour une durée de 3 ans, révisable annuellement par avenant.

Fait en 4 exemplaires à Nivillac, le 13 novembre 2018

Le Maire de NIVILLAC
M. Alain GUIHARD



La Directrice des Services Départementaux
de l'Education Nationale,
Mme Françoise FAVREAU

La Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales du Morbihan,
Mme Béatrice MARTELLIERE

Le Directeur départemental de la Cohésion
Sociale du Morbihan,
M. Thierry MARCILLAUD

